

Budget primitif de l'exercice 2010

Exposé
des motifs

Les principales caractéristiques du projet de budget primitif de l'exercice 2010 sont les suivantes :

Le montant des recettes proposé, qui s'élève à 802.197.500 €, est en baisse (- 4,3 %, soit - 35,6 M€ par rapport à 2009). Ceci s'explique essentiellement par les contributions fiscales, qui affichent une diminution de 4,8 % avec notamment une baisse de 45,9 M€ des recettes issues des transactions commerciales (T.V.A.).

Cette évolution négative n'est que partiellement relativisée par une baisse du total des dépenses (- 1,3 %) qui atteint 904.968.200 €. Le déficit s'élève ainsi à 102.770.700 €, en hausse de près de 24 M€ par comparaison à celui du budget primitif 2009.

Cette baisse importante des recettes reflète le contexte économique et financier actuel. Ainsi, le Gouvernement s'est efforcé de contenir les dépenses de l'Etat dans un périmètre raisonnable, tout en se donnant les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

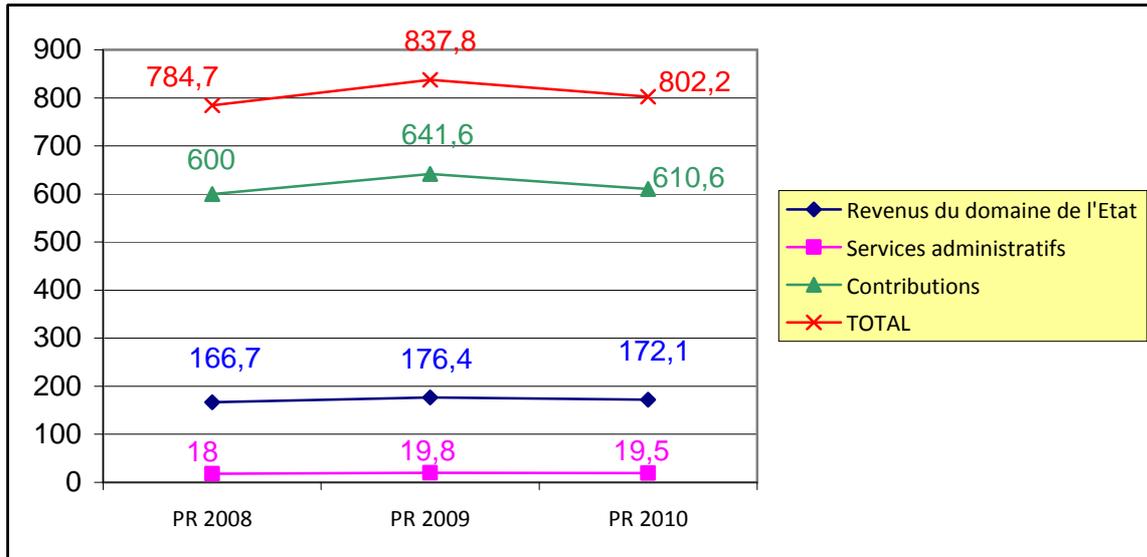
Synthétiquement, le Budget de l'exercice 2010 se présente comme suit :

	BUDGET PRIMITIF 2009	BUDGET PRIMITIF 2010	PR10/ PR09/ %
* RECETTES	837 764 900 €	802 197 500 €	-4,3%
* DEPENSES			
Section 1 - Dépenses de souveraineté	40 360 800 €	38 553 800 €	-4,5%
Section 2 - Assemblées et corps constit.	4 737 000 €	5 136 100 €	8,4%
Section 3 - Moyens des services	221 770 800 €	228 924 900 €	3,2%
Section 4 - Dépenses communes	125 862 800 €	136 640 500 €	8,6%
Section 5 - Services publics	28 636 000 €	30 707 000 €	7,2%
Section 6 - Interventions publiques	203 988 800 €	216 723 900 €	6,2%
Section 7 - Equipement et investissement	291 191 200 €	248 282 000 €	-14,7%
TOTAL DES DEPENSES	916 547 400 €	904 968 200 €	-1,3%
EXCEDENT DE DEPENSES	78 782 500 €	102 770 700 €	30,4%

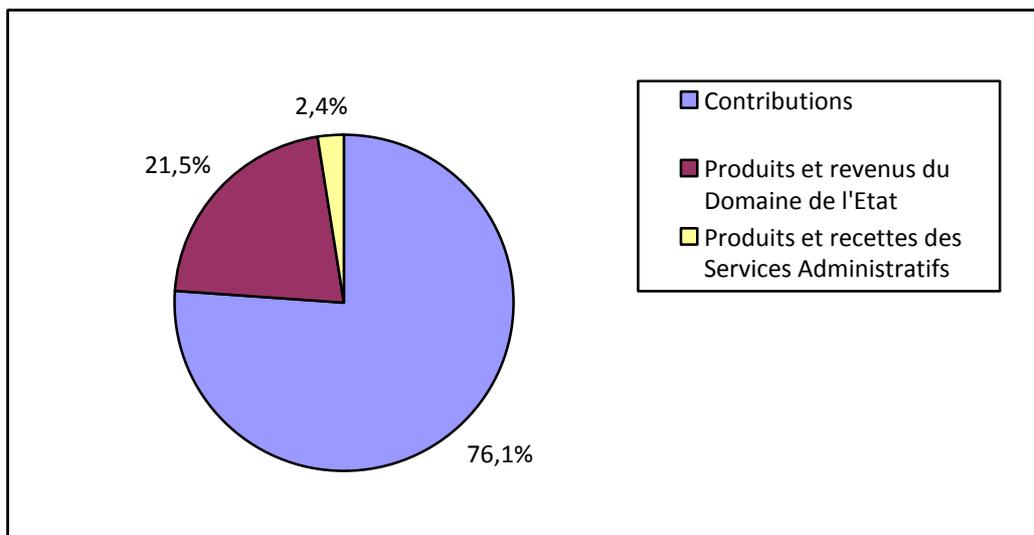
I - Recettes

Le montant des recettes proposé, qui s'élève à 802.197.500 €, est en baisse (- 4,3 %, soit - 35,6 M€ par rapport à 2009). Celle-ci s'explique par la baisse des trois catégories de recettes de l'Etat, et plus particulièrement des contributions fiscales, qui affichent une diminution de 4,8 %.

Evolution par type de recettes 2008-2010 (en M€) :



Part relative des recettes 2010 par chapitre :



I.A - Les contributions (610,6 M€)

Les contributions procurent l'essentiel des ressources de l'Etat, soit 76,1 % contre 76,6 % pour l'exercice 2009.

En diminution globale de 4,8 %, les recettes de ce chapitre enregistrent des mouvements principalement dans les domaines suivants :

I.A1 - Les droits de douane

Ces recettes affichent une hausse anticipée de 5,2 %, soit + 1,4 M€. Les recettes qui seront versées au titre du forfait douanier par la France à la Principauté en 2010 sont fonction du résultat français douanier 2009, qui sera connu au printemps 2010, et du solde du forfait 2009, reflétant les chiffres français 2008.

I.A2 - Les droits sur transactions juridiques

Leur croissance (+ 12,7 %), soit + 13,5 M€, retrace d'une part la hausse des revenus des droits de mutation (+ 5 M€), en raison de l'augmentation anticipée des mutations à titre onéreux d'immeubles (+ 3 M€) et des donations et successions (+ 2 M€).

Parallèlement, la hausse des droits sur les autres actes civils et administratifs (+ 5 M€) s'explique essentiellement par l'augmentation des recettes issues des droits de transcription (+ 2 M€) et des recettes diverses (+ 3 M€).

Enfin, est constatée l'augmentation des versements relatifs à la fiscalité de l'épargne (+ 1,5 M€), qui représentent la part de 25 % sur les encaissements de 2009, conservée par la Principauté, alors que $\frac{3}{4}$ de la somme est reversée aux pays d'origine.

I.A3 - Les taxes sur les transactions commerciales

Correspondant aux recettes de T.V.A., elles diminuent de 10,7 %, soit - 45,9 M€. Elles sont la part principale des ressources de l'Etat, puisque pour cet exercice, elles représentent à elles seules 47,8 % de ces dernières. Elles sont formées, pour un pourcentage qui s'établit à 73 % pour cet exercice, des encaissements purement monégasques, ainsi que, pour le complément, des versements effectués par la France au titre du compte de partage.

Les recettes issues des encaissements nets monégasques sont en baisse de 55 M€, se rapprochant ainsi des prévisions rectifiées 2009 ; les recettes au titre du compte de partage sont attendues en légère progression.

I.B - Les produits et revenus du domaine de l'Etat (172,1 M€)

D'un montant global de 172,1 M€, les recettes de ce chapitre sont en diminution de 2,5 % du fait de mouvements dans les domaines suivants :

I.B1 - Domaine immobilier

→ Domaine immobilier au sens strict : - 4,1 M€, soit - 7,8 %, en raison de l'impact du Contrat Habitation Capitalisation (C.H.C.). En effet, les bénéficiaires du C.H.C. ne paieront plus de loyers à l'Administration des Domaines puisqu'ils ne seront plus locataires de leurs logements, ce qui engendre une baisse des recettes. Si on ne tient pas compte de l'impact du C.H.C., les recettes du secteur habitation à Monaco sont en augmentation de 6,4 %.

Quant aux montants versés par les bénéficiaires de C.H.C., ils figurent dans un C.S.T., s'agissant d'un encaissement provisoire (cf. III - C.S.T.).

→ Parkings Publics : + 1 M€, soit + 4,1 % en raison de la fréquentation accrue de l'ensemble des parkings et de la hausse des tarifs.

I.B2 - Monopoles

→ Monopoles exploités par l'Etat : on constate une hausse globale des recettes de 5,8 %. Les principales évolutions concernent :

* Régie des Tabacs : - 3,1 % (soit - 0,5 M€), en raison de la baisse attendue des ventes, relativisée par une hausse des tarifs ;

* Postes et Télégraphes : + 14,3 % (soit + 1,8 M€) en raison essentiellement de la hausse des encaissements provenant du remboursement des dépenses du compte de partage, en ligne avec l'augmentation des dépenses de même nature ;

* Office des Emissions de Timbres-Poste : - 6,7 % (soit - 0,2 M€). La philatélie « grand public » évolue depuis quelques années dans un contexte peu favorable. La proposition 2010 tient compte de ces paramètres, dont les effets négatifs ne peuvent être compensés en totalité par des éléments positifs tels que : l'évolution intéressante des recettes perçues par le biais de la boutique de vente en ligne du site Web, et la présence accrue de l'Office à des manifestations philatéliques internationales, soutenue par un effort important fait en matière de communication ;

* Eaux-extension du réseau : + 25 % (soit + 1 M€). Ces recettes correspondent au reversement, au budget général de l'Etat, d'une partie du solde créditeur du Compte Spécial du Trésor « Développement des approvisionnements en eau », l'autre partie étant utilisée pour financer les travaux d'extension du réseau.

→ Monopoles concédés : - 19,8 % avec notamment :

* Société des Bains de Mer : - 35,3 % (soit - 9,5 M€). Le montant de la contribution est calculé en fonction du chiffre d'affaires prévisionnel du secteur Jeux de la Société des Bains de Mer pour l'exercice 2009/2010. Celui-ci s'établit à 173,7 M€ contre 268,5 M€ en 2008/2009, avec un taux de redevance de 10 % ;

* Monaco Telecom : - 17,9 % (soit - 0,9 M€). La redevance due par la société Monaco Telecom à l'Etat est calculée en fonction de la redevance de référence à laquelle est appliqué le taux de progression de la marge brute du service de base, tel que défini dans le cahier des charges ;

* Société d'Exploitation des Ports de Monaco : + 10,6 % (soit + 1,1 M€). Cet article correspond à la concession de l'exploitation des ports par la Société d'Exploitation des Ports depuis le 1^{er} janvier 2006. Le montant représente la redevance versée à l'Etat par la société, qui bénéficie principalement des recettes de droits de stationnement. Une hausse de 10,6 % des revenus est envisagée, portant l'inscription à 10,95 M€.

I.B3 - Domaine financier

Les recettes du domaine financier, d'un montant de 22,2 M€, croissent de 36,6 %, en raison :

- d'une part, des dividendes des actions inaliénables de la Société des Bains de Mer, estimés globalement à 3,4 M€ et des dividendes de Monaco Telecom, estimés à 13 M€. Le budget prévisionnel est envisagé sur la base de la moyenne des résultats des cinq dernières années afin de lisser les années atypiques ;

- d'autre part, de la prise en compte cette année des intérêts issus de la mise en place du Contrat Habitation Capitalisation pour 3,8 M€.

I.C - Les produits et recettes des services administratifs

Peu significatifs en part relative du total des recettes, ils affichent une légère baisse de 1,1 % avec les principales évolutions suivantes :

* Direction de l'Expansion Economique : - 401 K€, soit - 14,2 %. Cet article regroupe les recettes internes de la Direction de l'Expansion Economique (brevets nationaux, marques et produits des nantisements) et celles provenant des dépôts de brevets européens. Ces dernières étaient en constante augmentation depuis 2002 et ont stagné lors du premier trimestre 2009. Si la tendance à l'augmentation des dépôts européens est maintenue (+ 3 %), on assiste pour la première fois à une baisse des brevets européens délivrés, eu égard à la nouvelle politique de l'Office Européen des Brevets (O.E.B.), plus exigeante sur la qualité des brevets ;

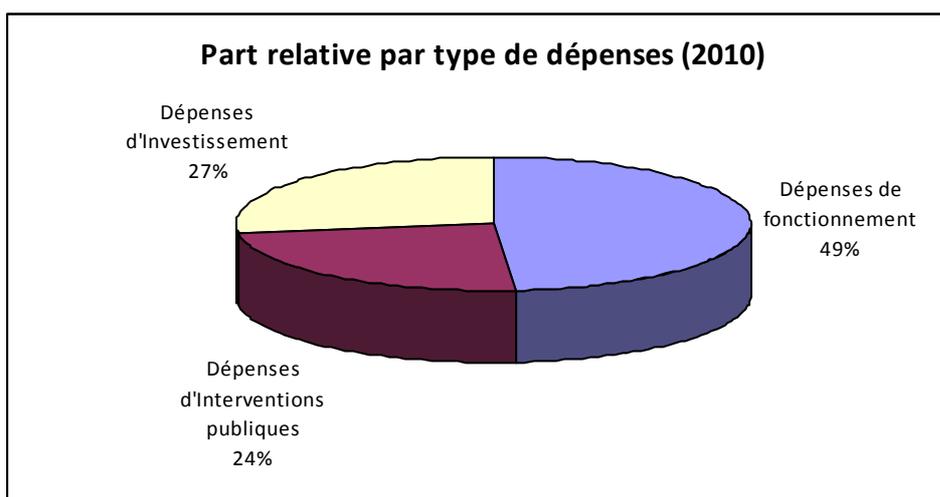
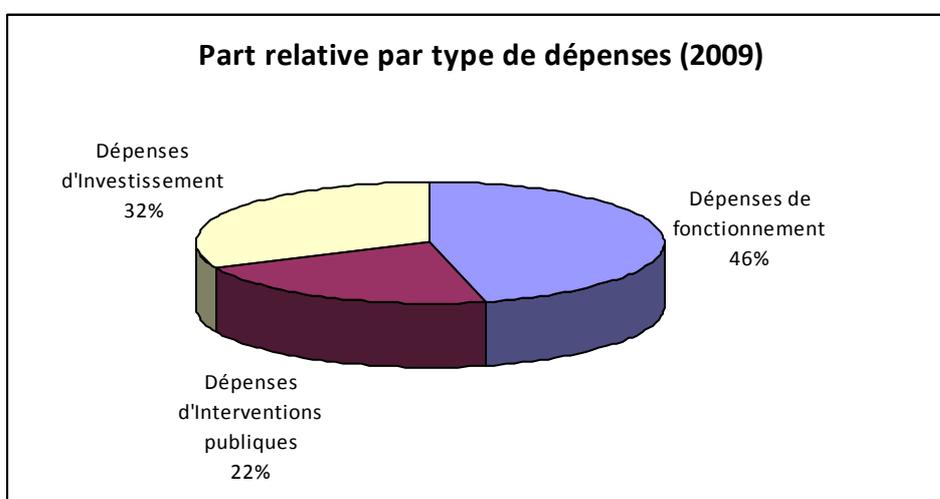
* vente de carburant de l'héliport : - 350 K€, soit - 21,2 % eu égard à la baisse du trafic ;

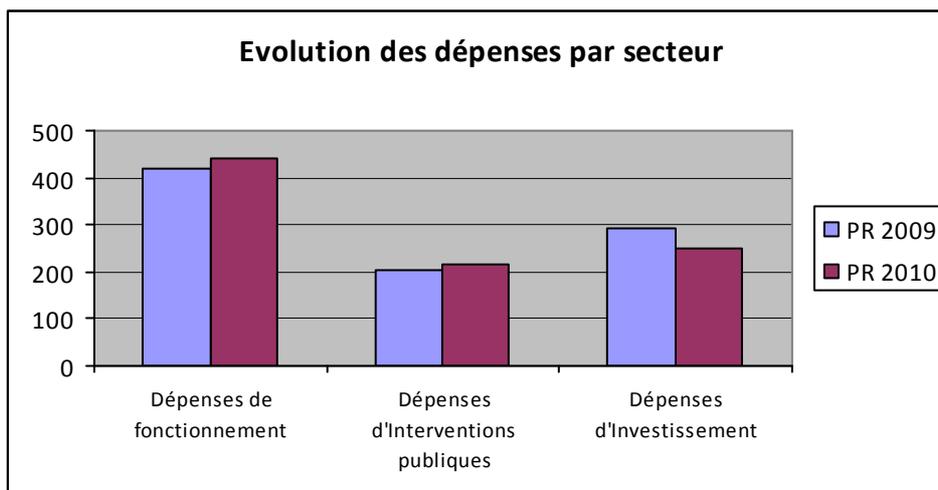
* Stade Louis II : + 175 K€, soit + 4,1 %, en raison notamment de la hausse des recettes issues de l'exploitation du parking et des locations de bureaux.

II - Dépenses

Le montant des prévisions de dépenses atteint 905 M€ pour l'exercice 2010, soit 11,6 M€ de moins qu'en 2009.

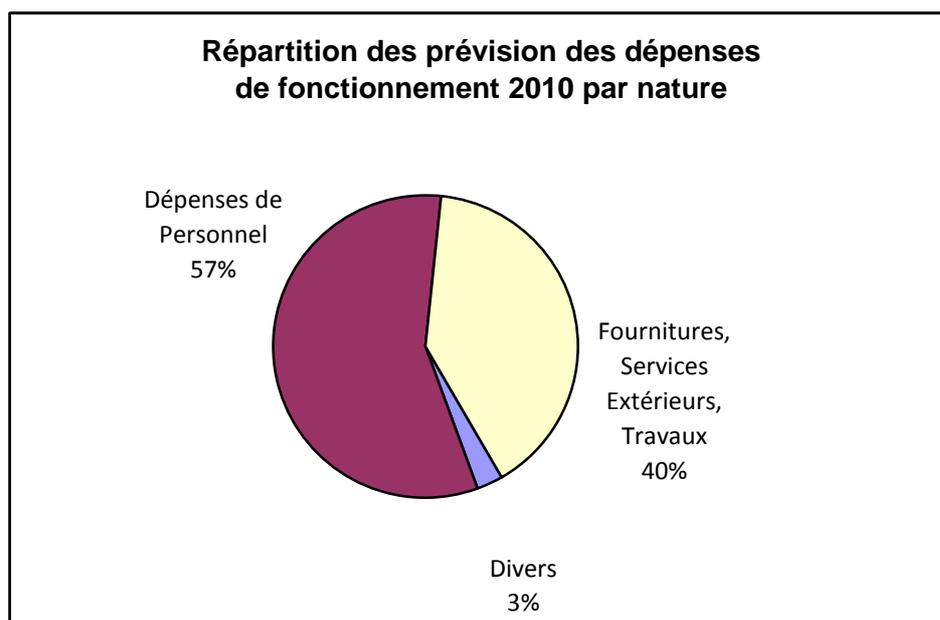
La part relative par type de dépenses évolue comme suit :





II.A - Dépenses de fonctionnement (440 M€)

Elles progressent de 4,4 % entre 2009 et 2010, soit + 18,6 M€. Elles se répartissent comme suit :



II.A1 - Les dépenses de personnel

Elles sont en hausse de 13,2 M€, expliquée notamment par :

* + 6,6 M€ de traitements, reflétant, outre les augmentations générales, les avancements normaux ou exceptionnels, 43,5 postes supplémentaires depuis le budget primitif 2009, ainsi que la création programmée en 2010 de 5 postes nouveaux dont 2 au S.I.C.C.F.I.N. qui poursuit son renforcement ;

* + 6 M€ de charges sociales, s'expliquant par le poids croissant des retraites et surtout par la mise en œuvre des « tickets restaurant » au bénéfice des fonctionnaires et agents de l'Etat.

II.A2 - Les fournitures, services extérieurs et travaux

Ces dépenses progressent de 3,7 M€ sur l'exercice 2010, reflétant les dépenses liées à l'augmentation du parc domanial, la mise en place progressive de nouvelles liaisons Interlan sur le réseau téléphonique, la hausse des coûts de fonctionnement des ambassades liée au renforcement des postes diplomatiques. On observe également dans cette catégorie de dépenses l'acquisition de nouveaux véhicules de sécurité ainsi que la poursuite de la réfection du Centre Commercial de Fontvieille.

II.A3 - Les dépenses de services commerciaux et publics concédés

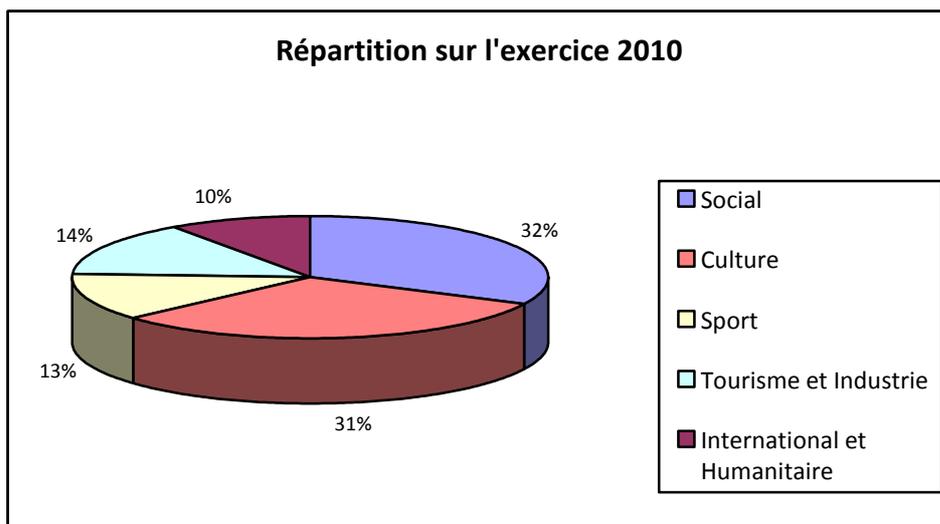
Leur hausse de 4,1 M€ s'explique essentiellement par l'évolution positive des crédits dédiés à :

* la Compagnie des Autobus de Monaco (+ 1 M€), reflétant la poursuite des efforts opérés pour favoriser les transports en commun (prise en charge du montant compensateur suite à la modification des tarifs, pérennisation des services complémentaires (bateau-bus, bus de nuit...)) ;

* l'usine d'incinération (+ 10,8 %) du fait de l'augmentation à la fois du coût de l'incinération et des collectes, ainsi que de la collecte sélective des emballages ménagers.

II.B - Dépenses d'interventions publiques (217 M€)

Les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse de 12,7 M€, soit + 6,2 %. Les variations les plus significatives concernent :



II.B1 - Commune

La réévaluation de la dotation accordée à la Mairie, arrêtée à 37 M€ soit une progression de 5,5 %, a été établie sur la base de l'évolution budgétaire des moyens et dépenses communes des services de l'Etat, conformément aux modalités prévues par les textes.

II.B2 - Le domaine social

→ La subvention accordée à l'Office de Protection Sociale croît de façon conséquente (+ 2,7 M€, soit + 19 % après + 22,4 % au précédent budget primitif), la montée en puissance de la prestation d'autonomie au bénéfice des personnes âgées se poursuivant ;

→ Parallèlement, il est à noter une baisse des subventions de fonctionnement destinées au C.H.P.G. et, dans une moindre mesure, à la Résidence du Cap Fleuri, du fait d'une évaluation des déficits d'exploitation revue à la baisse, grâce notamment à l'anticipation d'une évolution tarifaire favorable. En revanche, la subvention d'équipement du C.H.P.G. progresse de 8,2 % ;

L'exercice 2010 voit la mise en route de la résidence « A Qietüdine », et les préparatifs d'ouverture du centre de gérontologie Rainier III.

→ La majoration des crédits alloués à la Croix-Rouge Monégasque (+ 24 %) compte tenu de l'incidence de la refonte des grilles salariales ;

→ Un renforcement des mesures de soutien à l'emploi au regard du contexte économique (+ 800 K€) ;

→ l'inscription d'une dotation d'1 M€ pour les logements d'actifs (droits de réservation sur les opérations de promotion immobilière sociale) ;

→ Une baisse de l'Aide Nationale au Logement de 3,6 %. Malgré la livraison d'un nombre important de logements domaniaux, cette diminution reste limitée car un certain nombre de locataires domaniaux demeurent bénéficiaires de l'A.N.L.

II.B3 - Le domaine culturel et éducatif

→ La préparation par le Nouveau Musée National de Monaco de l'ouverture de la Villa Paloma en 2010 (+ 15,8 %) ainsi que la poursuite du développement des missions désormais dévolues au Centre Scientifique de Monaco (+ 17 %) ;

→ Les coûts liés à l'organisation du centenaire du Musée Océanographique ainsi qu'aux travaux d'aménagement du bâtiment (4 M€) ;

→ La préparation en vue de la participation de la Principauté au Chelsea Flower Show en 2011 ;

→ On constate par ailleurs et d'une façon générale, l'évolution contenue de la quasi-totalité des autres subventions allouées aux entités ou établissements culturels ;

→ L'intervention de l'Etat pour l'organisation de congrès, en hausse de 15,7 % et ce, afin d'inciter les sociétés à venir créer des événements professionnels en Principauté.

II.B4 - Le domaine international et humanitaire

C'est le domaine qui progresse le plus cette année en valeur relative (+ 23,1 %) du fait de :

→ La poursuite de la mise en œuvre d'une politique d'Aide Publique au Développement soutenue, selon un taux de progression retenu de 25 % par an jusqu'à l'horizon 2015 ;

→ Le solde du budget alloué à l'exposition universelle de Shanghai (2,5 M€) soit 8,5 M€ au total consacré à cet événement.

II.B5 - Le domaine sportif

Pour l'exercice 2010, on peut relever :

→ Le recul global des crédits alloués dans ce domaine du fait de la constance des subventions ou de leur baisse, à l'instar de celle allouée au Comité Olympique ;

→ Parallèlement, on observe la majoration de 34,3 % du montant de l'aide de l'Etat à l'organisation des épreuves sportives automobiles organisées par l'Automobile Club de Monaco, et notamment du Grand Prix Automobile, au regard de la baisse des recettes constatées en 2009. Cette forte augmentation a été compensée par l'absence des crédits alloués au Grand Départ du Tour de France inscrits en 2009.

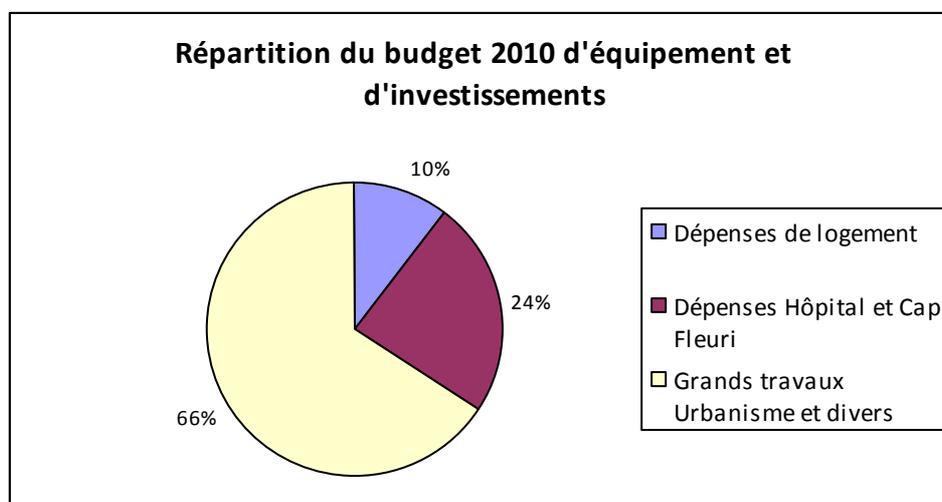
II.B6 - Le domaine économique

La principale majoration concerne la mise en oeuvre d'une campagne de communication institutionnelle de grande envergure pour laquelle l'Etat a inscrit une dotation budgétaire de 5 M€.

On observe également la majoration des aides aux industries consécutivement à la revalorisation de la prime industrielle afin de soutenir les entreprises particulièrement touchées par la crise internationale. Dans ce chapitre de dépenses figure également la subvention de fonctionnement du Grimaldi Forum, qui progresse de 12,8 % en raison de la baisse des recettes commerciales.

II.C - Dépenses d'équipement et d'investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements s'établissent à 248.282.000 € et sont en baisse (- 14,7 %) par rapport au budget primitif 2009.



Les mouvements les plus significatifs concernent, dans l'ordre des chapitres comptables du budget (cf. loi de budget) :

II.C1 - Les grands travaux d'urbanisme : + 2 M€

Ce chapitre est porté globalement de 56 à 58 M€, en raison principalement de trois inscriptions à la hausse, à savoir les opérations liées au tunnel descendant (+ 8 M€), à l'urbanisation des délaissés S.N.C.F. - îlot Rainier III (+ 10 M€) et îlot Prince Pierre (+ 4 M€). Parallèlement, ces hausses ont été limitées par l'absence ou la diminution d'inscription de certaines opérations telles que l'acquisition de rames de trains TER, pour laquelle 8 M€ avaient été inscrits en 2009 ou l'amélioration de la sécurité des tunnels routiers (-6,3 M€).

II.C2 - L'équipement portuaire : - 17 M€

Ce fort recul provient principalement de la diminution sensible des crédits alloués au projet d'urbanisation en mer (- 9 M€) et de la superstructure des digues Nord et Sud (- 4,6 M€). Par ailleurs, dans le cadre des importants chantiers portuaires, les montants les plus significatifs concernent :

→ les travaux d'aménagement de la superstructure de la digue flottante (4 M€) ;

→ les travaux préparatoires en vue de la construction d'un ouvrage à usage d'activités économiques sur le terre-plein de la digue (3 M€) ;

→ les réparations des ouvrages existants du bassin Hercule (2 M€).

II.C3 - L'équipement sanitaire et social : - 11,8 M€

En matière d'équipement sanitaire et social, cette diminution s'explique essentiellement par la baisse relative aux opérations achevées ou en cours d'achèvement de l'école primaire du Parc et de la crèche de l'Olivier (- 3 M€), de la Résidence « A Qietüdine » (- 10 M€), Industria-Minerve (- 4,3 M€) et du Centre de Gérontologie-Clinique Rainier III (- 7 M€). Cette baisse est en partie compensée par la majoration de 4,5 M€ des crédits de l'opération Testimonio, de l'extension de la crèche de Monte-Carlo (1,3 M€) et des crédits d'acquisition de terrains et immeubles (+ 8 M€).

II.C4 - L'équipement culturel et sportif : - 0,8 M€

Cette quasi-stabilité retrace l'augmentation des dépenses relatives à la construction du nouveau Yacht Club (+ 4 M€) compensée par le recul des sommes allouées aux projets de rénovation des sites du Nouveau Musée National à la Villa Paloma (- 3,6 M€) et de l'Institut de Paléontologie Humaine (- 1,4 M€).

II.C5 - L'équipement administratif : - 12,6 M€

Les deux principales minorations concernent l'aménagement de l'immeuble « les Abeilles » (- 2 M€), et l'extension de la Caserne des Pompiers (- 8,5 M€).

II.C6 - Les investissements immobiliers

Cette inscription, qui représente un crédit provisionnel pour permettre à l'Etat de se porter acquéreur dans le cadre d'opérations immobilières, est semblable à celle de l'an passé.

III - Les Comptes Spéciaux du Trésor

Les Comptes spéciaux du Trésor (C.S.T.), qui enregistrent des opérations temporaires hors budget comme les prêts, avances... font apparaître un solde créditeur provisionnel de 39.637.700 €, soit 88.536.200 € de recettes et 48.898.500 € de dépenses, en forte augmentation du fait de l'impact du Contrat Habitation Capitalisation (42 M€).

Ainsi, l'équilibre général des finances publiques se présente comme suit

:

- Excédent de dépenses du budget 2010 :	- 102.770.700 €
- Excédent de recettes des C.S.T. :	+ 39.637.700 €
- Total :	- 63.133.000 €